

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE DE MONSIEUR LE PREFET DU GARD

NIMES

4 bis, bd des Arènes - B.P. 154 - 30011 Nîmes Cedex
Tél. 04.66.27.95.95
Fax: 04.66.27.95.99

ALES

32, rue de Beauteville - 30100 Alès
Tél. 04.66.52.68.79
Fax: 04.66.52.68.80



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Création du Musée de la Romanité

Objet et caractéristiques du projet :

Par arrêté n° 1256 du 29/05/2013 Monsieur Le Maire de Nîmes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le permis de construire relatif au projet de la **Création du Musée de la Romanité**.

Ce projet a en effet donné lieu à une étude d'impact, sur laquelle l'autorité administrative de l'Etat compétente a rendu un avis en date du 12 Mai 2013. L'étude d'impact et cet avis font partie du dossier d'enquête publique mis à disposition du public à la Galerie du Musée Archéologique. Cet avis est en outre consultable sur le site internet de la Ville de Nîmes pendant toute la durée de l'enquête publique (www.nimes.fr).

Ce projet consiste en la construction d'un Musée, sis 16 boulevard des Arènes, d'une surface de plancher de 9.076 m², d'une hauteur comprise entre 15 et 17 mètres, destiné à accueillir les collections du Musée archéologique de Nîmes comprenant plus de 25 000 pièces parmi lesquelles les mosaïques d'Achille et de Penthée, ainsi que des ateliers à vocation pédagogique articulés autour d'un jardin qui mettra en valeur les vestiges archéologiques du rempart Romain. Le Musée offrira également des lieux d'agrément tels qu'un restaurant, une librairie-boutique et un café. Depuis sa toiture, une table d'orientation permettra aux visiteurs de comprendre l'urbanisation de la ville à 360°.

Décision pouvant être adoptée à l'issue de l'enquête publique :
A l'issue de l'enquête publique, le dossier de permis de construire pourra donner lieu à un refus ou une autorisation de construire par décision de Monsieur le Maire de Nîmes.

Commissaires enquêteurs :

A cet effet, Monsieur Paul LAPORTE, ingénieur civil des mines, retraité, a été désigné Commissaire Enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif de Nîmes en date du 17 Mai 2013 ; en cas d'empêchement il sera remplacé par Monsieur Marcel BOURRAT, ingénieur, retraité, désigné par la même ordonnance en qualité de suppléant.

Durées et dates de l'enquête :

L'enquête publique se déroulera sur une durée de **33 jours, du 21 Juin 2013 au 23 Juillet 2013 inclus**.

Consultation du dossier d'enquête et observations :

Pendant la durée de l'enquête, un dossier sera mis à disposition en vue de recueillir les observations du public sur le projet de construction du Musée de la Romanité. Il comprendra les éléments d'étude (étude d'impact, dossier de demande de permis entre autres) relatifs à la construction du Musée. Ces éléments décrivent les locaux du futur Musée destinés à accueillir les collections, ainsi que l'activité scientifique et pédagogique du Musée archéologique de Nîmes.

Ces informations seront consultables au siège de l'enquête publique, qui se trouvera à la Galerie du Musée Archéologique, 13 boulevard Amiral Courbet, 30000 Nîmes, aux jours et horaires d'ouverture de la Galerie, soit du mardi au dimanche inclus, de 10h00 à 18h00.

Chaque intéressé pourra donc consulter le dossier et porter ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et présent sur le site de l'enquête, ou les faire parvenir par courrier avant le **23 Juillet 2013 à 18h** à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Enquête Publique Musée de la Romanité, Mission Grands Projets, 152 avenue Robert Bompard, 30033 Nîmes Cedex 9.

Permanences du Commissaire Enquêteur :

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête publique, à la Galerie du Musée Archéologique, 13 boulevard Amiral Courbet, 30000 Nîmes, afin de répondre aux demandes d'informations :

le 21 Juin 2013 de 15 h à 18 h

le 03 Juillet 2013 de 10 h à 13 h

le 23 Juillet 2013 de 15 h à 18 h pour la clôture de l'enquête

Mesures de publicité :

Le présent avis d'enquête sera publié dans trois journaux : MIDI LIBRE, La MARSEILLAISE, La GAZETTE. Il sera également affiché à l'Hôtel de Ville de Nîmes, aux Services Techniques, dans les mairies annexes et à la Galerie du Musée Archéologique, 13 boulevard Amiral Courbet, 30 000 Nîmes, siège de l'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Identité de la personne responsable du projet :

Le responsable du projet est Monsieur le Maire de Nîmes.

Demandes d'informations :

Toutes informations communicables relatives au projet peuvent être demandées auprès de la Mission Grands Projets, en la personne de Monsieur SAAS, Directeur, située aux Services Techniques de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard 30033 Nîmes Cedex 9.

Suites de l'enquête publique :

A l'issue de l'enquête le Commissaire Enquêteur clôturera le registre et le signera. Il transmettra ensuite son rapport et ses conclusions, dans les 30 jours suivants. Ces éléments seront ensuite tenus à disposition du public en Mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, pendant une durée de un an à compter de la clôture de l'enquête.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

AVIS AU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSEES

POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SITDOM DE BAGNOLS-PONT SAINT ESPRIT

COMMUNE DE PONT SAINT ESPRIT

Par arrêté préfectoral en date du 23 mai 2013, une consultation du public est organisée sur la demande d'enregistrement déposée par le SITDOM de Bagnols-Pont Saint Esprit dont le siège social est 1005, route de Vénéjan, 30200 Saint Nazaire, en vue d'exploiter une déchetterie sur le territoire de la commune de Pont Saint Esprit, Ancienne Route Royale, parcelle cadastrée BN 68, pour l'activité répertoriée dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sous la rubrique n° 2710 (installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets).

Cette consultation se déroulera, pendant quatre semaines, du **lundi 24 juin 2013 au vendredi 19 juillet 2013 inclus** à la mairie de Pont Saint Esprit Service urbanisme, Mairie annexe Porte Sud, 2 allées des Roses, 30130 Pont Saint Esprit, commune d'implantation de l'installation.

Durant cette période, le dossier sera tenu à disposition du public qui pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme de la mairie, soit du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h30, sauf le vendredi où la mairie ferme à 17h, et adresser toute correspondance.

Le public peut formuler également ses observations par lettre adressée au Préfet du Gard (Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales, Bureau des Procédures Environnementales, 10 avenue Feuchères, 30045 NIMES CEDEX 9) ou par voie électronique (environnement@gard.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de la consultation et pendant toute la durée de celle-ci en mairies de Pont Saint Esprit et de Saint Alexandre. Ce même avis accompagné de la demande de l'exploitant sera mis en ligne sur le site internet départemental de l'Etat (www.gard.gouv.fr) dans les mêmes délais. Un avis sera affiché jusqu'à la fin de la consultation, par l'exploitant sur le site prévu pour l'installation.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Gard. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou un arrêté de refus.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU GARD

PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE :

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet
- portant sur la mise en compatibilité du POS de la commune de FOURQUES et du PLU de la commune de BEAUCAIRE
- préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau
- préalable à la déclaration d'intérêt général

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM)

Projet : Confortement des digues du Rhône en rive droite entre Beaucaire et Fourques

Situation du projet : Communes de Beaucaire et Fourques
Périmètre de l'enquête : Beaucaire (Gard), Fourques (Gard), Saint Gilles (Gard), Bellegarde (Gard), Aimargues (Gard), Beauvoisin (Gard), Le Cailar (Gard), Vauvert (Gard), Aigues-Mortes (Gard), Le Grau du Roi (Gard), Saint-Laurent-d'Aigouze (Gard), Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches du Rhône), Aramon (Gard), Montfrin (Gard), Comps (Gard), Théziers (Gard), Vallabregues (Gard), Boulbon (Bouches-du-Rhône), Saint-Pierre-de-Mézoargues (Bouches-du-Rhône), Tarascon (Bouches-du-Rhône), Arles (Bouches-du-Rhône) et Port-Saint-Louis-du-Rhône (Bouches-du-Rhône)

Par arrêté des Préfets du Gard et des Bouches-du-Rhône, l'enquête publique susvisée, valant enquête au titre des articles L123-1 et suivants du code de l'environnement, sera ouverte à la mairie de Beaucaire (commune siège) pendant 39 jours consécutifs, du 4 juin au 12 juillet 2013 inclus.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête unique destiné à recevoir les observations du public, sera déposé durant cette période en mairies de Beaucaire et Fourques où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Pendant la même période, un dossier complet du projet ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairies de Saint Gilles, Bellegarde, Aimargues, Beauvoisin, Le Cailar, Vauvert, Aigues-Mortes, Le Grau du Roi, Saint-Laurent-d'Aigouze, Saintes-Maries-de-la-Mer, Aramon, Montfrin, Comps, Théziers, Vallabregues, Boulbon, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône, susceptibles d'être impactées par le projet.

Les observations pourront être également adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Beaucaire, siège de l'enquête.

Ce projet fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale annexé au dossier d'enquête. Tout renseignement sur le dossier pourra être obtenu auprès du SYMADREM, 448 avenue Abbé Pierre, 13200 ARLES (tél : 04.90.49.98.07).

Monsieur Yves FLORAND, Officier de la Marine Nationale, Retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif et Monsieur Patrick LETURE, officier de la Marine Nationale, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur siégera à la mairie de Beaucaire et recevra personnellement des personnes intéressées :

- le 4 juin 2013 de 9h00 à 12h00 en mairie de Beaucaire,
- le 7 juin 2013 de 9h00 à 12h00 en mairie d'Aigues-Mortes,
- le 12 juin 2013 de 9h00 à 12h00 en mairie de Fourques,
- le 18 juin 2013 de 14h00 à 17h00 en mairie de Bellegarde,
- le 26 juin 2013 de 9h00 à 12h00 en mairie de Fourques,
- le 3 juillet 2013 de 9h00 à 12h00 en mairie de Saint-Gilles,
- et le 12 juillet 2013, de 14h00 à 17h00 en mairie de Beaucaire.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairies de Beaucaire, Fourques, Saint Gilles, Bellegarde, Aimargues, Beauvoisin, Le Cailar, Vauvert, Aigues-Mortes, Le Grau du Roi, Saint-Laurent-d'Aigouze, Saintes-Maries-de-la-Mer, Aramon, Montfrin, Comps, Théziers, Vallabregues, Boulbon, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône et en préfectures du Gard et des Bouches-du-Rhône.

24493

Quinté+

Aujourd'hui

Animation PRESSE

Venez nombreux!

En partenariat avec la Marseillaise

LE PANTEL
TABAC - PRESSE - P.M.U

Avenue Jean-Jaurès
NIMES

PMU

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELZ LE 09 74 75 13 13 (APPEL NON SURTAXÉ)



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

OPÉRATION D'EXTENSION DES RÉSEAUX AEP ET D'ASSAINISSEMENT IMPASSE DES CYPRES

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

VILLE DE QUISSAC
M. Marc JONGET - MAIRE
1 PLACE CHARLES MOURIER
30260 QUISSAC
Tél : 04 66 77 30 02 - Fax : 04 67 77 11 26
mél : urba-quissac30-tw@orange.fr
web : <http://www.ville-quissac.com>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

L'avis implique un marché public

Objet : OPÉRATION D'EXTENSION DES RÉSEAUX AEP ET D'ASSAINISSEMENT IMPASSE DES CYPRES
Référence acheteur : BCS-1

Nature du marché : Travaux

Type de Marché : Exécution

Procédure : Procédure adaptée

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un lot.

Les variantes sont refusées

Lot N° 1 - Réalisation du réseau eaux usées impasse des Cypres - CPV 45232411 Extension du réseau eaux usées sur 230 ml (PVC Ø200) et création de 9. Branchements et extension du réseau AEP sur 80 ml (Ø63 PEHD PN16)

Durée du marché spécifique : 8 mois.

Lot N° 2 - Contrôles et essais des ouvrages d'assainissement Eaux Usées - CPV 71630000

Essais d'étanchéité du réseau et passage caméra sur 230 ml, tests d'étanchéité de regards et branchements, et tests de compactage
Durée du marché spécifique : 21 jours.

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

Cautionnement : Selon CCAP

Financement : Mandat administratif dans un délai maximal de 30 jours

Forme juridique : Les groupements de candidats conjoints et solidaires sont admis. Le mandataire devra être dûment désigné dans la lettre de candidature et ne peut représenter en cette qualité plus d'un groupement pour un même marché.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.

- Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques.

- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail.

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance

du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Lettre de candidature DC1 (anciennement DC4) et Déclaration du Candidat DC2 (anciennement DC5) disponible à l'adresse suivante : www.minife.gouv.fr thème formulaires/marchéspublics

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.

- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (si ces éléments ne sont pas déjà demandés dans le cadre du DC 7, ci-après) ou documents équivalents en cas de candidat étranger.

- NOTIF (DC 7) ou documents équivalents en cas de candidat étranger (État annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-notification>)

Lot n° 1 : Présentation des certificats de qualifications professionnelles (qualification FNTP 5118, 5144, 6412 et 651) ou trois certificats de moins de 3 ans pour des travaux similaires.

Lot n° 2 : Présentation de l'accréditation COFRAC et de trois certificats de moins de 3 ans pour des contrôles et essais similaires.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements administratifs :

MAIRIE DE QUISSAC

Patrick GIRARDOT

01 Place Charles MOURIER

30260 QUISSAC

Tél. : 04 66 77 30 02 - Fax : 04 66 77 11 26

CONDITIONS ET MODE DE PAIEMENT POUR OBTENIR LES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET ADDITIONNELS :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 21/06/13 à 12h00

Remise des offres : 01/07/13 à 12h00 au plus tard.

à l'adresse :

MAIRIE DE QUISSAC

Monsieur le Maire

01 place Charles MOURIER - 30260 QUISSAC

Tél. : 04 66 77 30 02 - Fax : 04 66 77 11 26

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

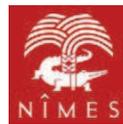
Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes - Cedex 09

Tél. : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86, mél : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Envoi à la publication le : 03/06/13

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.ville-quissac.com>

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
CRÉATION DU MUSÉE DE LA ROMANITÉ

Objet et caractéristiques du projet :

Par arrêté n° 1256 du 29/05/2013 Monsieur Le Maire de Nîmes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le permis de construire relatif au projet de la Création du Musée de la Romanité.

Ce projet a en effet donné lieu à une étude d'impact, sur laquelle l'autorité administrative de l'État compétente a rendu un avis en date du 12 mai 2013.

L'étude d'impact et cet avis font partie du dossier d'enquête publique mis à disposition du public à la Galerie du Musée Archéologique. Cet avis est en outre consultable sur le site internet de la Ville de Nîmes pendant toute la durée de l'enquête publique (www.nimes.fr).

Ce projet consiste en la construction d'un Musée, sis 16 boulevard des Arènes, d'une surface de plancher de 9.076 m², d'une hauteur comprise entre 15 et 17 mètres, destinée à accueillir les collections du Musée archéologique de Nîmes comprenant plus de 25 000 pièces parmi lesquelles les mosaïques d'Achille et de Penthée, ainsi que des ateliers à vocation pédagogique articulés autour d'un jardin qui mettra en valeur les vestiges archéologiques du rempart Romain. Le Musée offrira également des lieux d'agrément tels qu'un restaurant, une librairie-boutique et un café. Depuis sa toiture, une table d'orientation permettra aux visiteurs de comprendre l'urbanisation de la ville à 360°.

Décision pouvant être adoptée à l'issue de l'enquête publique :

À l'issue de l'enquête publique, le dossier de permis de construire pourra donner lieu à un refus ou une autorisation de construire par décision de Monsieur le Maire de Nîmes.

Commissaires enquêteurs :

À cet effet, Monsieur Paul LAPORTE, ingénieur civil des mines, retraité, a été désigné Commissaire Enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif de Nîmes en date du 17 mai 2013 ; en cas d'empêchement il sera remplacé par Monsieur Marcel BOURRAT, ingénieur, retraité, désigné par la même ordonnance en qualité de suppléant.

Durées et dates de l'enquête :

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 33 jours, du 21 juin 2013 au 23 juillet 2013 inclus.

Consultation du dossier d'enquête et observations :

Pendant la durée de l'enquête, un dossier sera mis à disposition en vue de recueillir les observations du public sur le projet de construction du Musée de la Romanité. Il comprendra les éléments d'étude (étude d'impact, dossier de demande de permis entre autres) relatifs à la construction du Musée. Ces éléments décrivent les locaux du futur Musée destinés à accueillir les collections, ainsi que l'activité scientifique et pédagogique du Musée archéologique de Nîmes.

Ces informations seront consultables au siège de l'enquête publique, qui se trouvera à la Galerie du Musée Archéologique, 13 boulevard Amiral Courbet, 30000 Nîmes, aux jours et horaires d'ouverture de la Galerie, soit du mardi au dimanche inclus, de 10h00 à 18h00.

Chaque intéressé pourra donc consulter le dossier et porter ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et présent sur le site de l'enquête, ou les faire parvenir par courrier avant le 23 juillet 2013 à 18h à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Enquête Publique Musée de la Romanité, Mission Grands Projets, 152 avenue Robert Bompard, 30033 NÎMES Cedex 9.

Permanences du Commissaire Enquêteur :

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête publique, à la Galerie du Musée Archéologique, 13 boulevard Amiral Courbet, 30000 Nîmes, afin de répondre aux demandes d'informations :

- le 21 juin 2013 de 15 h à 18 h
- le 03 juillet 2013 de 10 h à 13 h
- le 23 juillet 2013 de 15 h à 18 h pour la clôture de l'enquête

Mesures de publicité :

Le présent avis d'enquête sera publié dans trois journaux : MIDI LIBRE, La MARSELLAISE, LA GAZETTE. Il sera également affiché à l'Hôtel de Ville de Nîmes, aux Services Techniques, dans les mairies annexes et à la Galerie du Musée Archéologique, 13 boulevard Amiral Courbet, 30000 Nîmes, siège de l'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Identité de la personne responsable du projet :

Le responsable du projet est Monsieur le Maire de Nîmes.

Demandes d'informations :

Toutes informations communicables relatives au projet peuvent être demandées auprès de la Mission Grands Projets, en la personne de Monsieur SAAS, Directeur, située aux Services Techniques de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard 30033 Nîmes Cedex 9.

Suites de l'enquête publique :

À l'issue de l'enquête le Commissaire Enquêteur clôturera le registre et le signera. Il transmettra ensuite son rapport et ses conclusions, dans les 30 jours suivants. Ces éléments seront ensuite tenus à disposition du public en Mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, pendant une durée de un an à compter de la clôture de l'enquête.

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 mai 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : EURL

Dénomination sociale : ALU INOV

Capital : 100 euros

Siège social : 2 montée de la vieille église, 30650 Rochefort du Gard

Objet social : Pose de menuiserie PVC, Alu et Bois

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Nîmes

Gérant : Monsieur Youssef BOUCHEREB demeurant 2 montée de la vieille Église, 30650 Rochefort du Gard nommé pour une durée indéterminée.

Pour avis, la Gérance

OUVERTURE DE VACANCE DE SUCCESSION

Le 17 mai 2013, la succession de Mme LEONE PREVOTE née le 11/03/1927 à BORNEL (60), décédée le 06/08/2012 à Nîmes, a été déclarée vacante, avec curatelle à la DRPF de MONTPELLIER.

www.lagazettedenimes.fr

Un service de proximité pour vos annonces légales

Accélérez vos formalités et simplifiez-vous la vie.

Envoi de votre attestation d'insertion d'annonce légale directement par email.

Toutes les informations sur www.lagazettedenimes.fr

Rubrique "Annonces Légales"

SERVICE ANNONCES LÉGALES

Stéphane Averturier 04 67 06 77 62

La Gazette de Montpellier

13 place de la Comédie - CS 39530

34960 Montpellier cedex 2

Asmaa Raki

04 67 06 77 77

annonceslegales@gazettedemontpellier.fr

La Gazette de Nîmes

11 rue Régale

30000 Nîmes

Marie-Laure Boyer

04 66 58 77 77

annonceslegales@gazettedenimes.fr

La Gazette
reste au prix

d'1€

Un prix
inchangé
depuis
le passage
à l'euro
en 2002 !

MARCHÉS INFÉRIEURS À 90 000 €

712698

COMMUNE DE SAINT-ALEXANDRE (GARD)

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE (Article 28 du Code des marchés publics)

OPÉRATION DE TRAVAUX CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE ET TRAVAUX ANNEXES

1. — **Identification du pouvoir adjudicateur qui passe les marchés** : commune de Saint-Alexandre, M. le Maire, hôtel de ville, 30130 Saint-Alexandre.

a) Renseignements techniques : M. Le Courbe, architecte - Tél. 04.66.79.96.07 - Fax : 04.66.79.82.10.

b) Renseignements administratifs : secrétariat : 04.66.39.18.63.

2. — **Objet des marchés** : travaux concernant la réfection de la toiture de l'église et travaux annexes.

3. — **Forme de marché** :

3.1. **Type de procédure** : procédure adaptée dont les modalités de mise en concurrence sont librement déterminées par le pouvoir adjudicateur.

3.2. **Période d'exécution** :

Délai global d'exécution : 9 mois (suivant planning) à compter de la notification (y compris 15 jours de préparation de chantier).

4. — **Critères d'attribution** : recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères listés ci-dessous avec leur pondération :

- prix des prestations : 50 %

- valeur technique appréciée en fonction du mémoire d'engagement sur le respect du planning établi obligatoirement par l'entrepreneur et décrivant les moyens en personnel, matériels et matériaux qu'il affectera spécifiquement à l'exécution des travaux dans le délai imposé : 50 %

5. — **Renseignements d'ordre économique, financier ou technique** :

Conditions générales de participation (capacités techniques ou autres, références requises) :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités professionnelles, techniques et financières des candidats : se référer au règlement de la consultation.

6. — **Renseignements d'ordre administratif** :

6.1. **Mention des documents contractuels et additionnels** : le dossier de Consultation Des Entreprises (DCE) contient les pièces suivantes : règlement de la consultation, Cahier des Clauses Particulières valant Acte d'Engagement (CCPAE), descriptifs quantitatifs, plans.

6.2. **Modalités d'obtention de ces documents** : retrait du DCE (CD) auprès de la mairie de Saint-Alexandre, hôtel de ville, 30130 Saint-Alexandre.

Marchés publics, même adresse postale qu'au 1 (appeler pour commande CD).

Horaires d'ouverture : les lundis, mardis de 8 heures à 12 heures ; les mercredis, vendredis de 8 heures à 12 heures et 14 heures à 18 heures, fermés les jeudis.

7. — **Date limite de réception des offres** : 26 juin 2013, à 17 heures.

8. — La Commission des achats se réunira ensuite pour la vérification circonstanciée des offres.

9. — **Date d'envoi de l'avis à l'organe de publication** : 3 juin 2013.

Bon pour insertion,
le représentant du pouvoir adjudicateur,
le maire,
Patrick Douhaizenet.

ANNONCES LEGALES

713364

COMMUNE DE SAINT-GERVASY 30320

AVIS AU PUBLIC

APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 6 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)

Par délibération en date du 14 mai 2013, le Conseil municipal de la commune de Saint-Gervasy a approuvé la modification n° 6 du P.O.S.

Le dossier du P.O.S. modifié est à la disposition du public, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture du Gard.

Signé Joël Vincent,
maire de Saint-Gervasy.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Création
du musée de la Romanité

71951

— **Objet et caractéristiques du projet** : par arrêté n° 1256 du 29 mai 2013, M. le Maire de Nîmes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le permis de construire relatif au projet de la création du musée de la Romanité.

Ce projet a, en effet, donné lieu à une étude d'impact, sur laquelle l'autorité administrative de l'État compétente, a rendu un avis en date du 12 mai 2013. L'étude d'impact et cet avis font partie du dossier d'enquête publique mis à disposition du public à la galerie du musée archéologique. Cet avis est en outre consultable sur le site internet de la ville de Nîmes pendant toute la durée de l'enquête publique (www.nimes.fr).

Ce projet consiste en la construction d'un musée, sis 16, boulevard des Arènes, d'une surface de plancher de 9 076 m², d'une hauteur comprise entre 15 et 17 mètres, destiné à accueillir les collections du musée archéologique de Nîmes comprenant plus de 25 000 pièces parmi lesquelles les mosaïques d'Achille et de Penthée, ainsi que des ateliers à vocation pédagogique articulés autour d'un jardin qui mettra en valeur les vestiges archéologiques du rempart romain. Le musée offrira également des lieux d'agrément tels qu'un restaurant, une librairie-boutique et un café. Depuis sa toiture, une table d'orientation permettra aux visiteurs de comprendre l'urbanisation de la ville à 360°.

— **Décision pouvant être adoptée à l'issue de l'enquête publique** : à l'issue de l'enquête publique, le dossier de permis de construire pourra donner lieu à un refus ou une autorisation de construire par décision de M. le Maire de Nîmes.

— **Commissaires-enquêteurs** : à cet effet, M. Paul Laporte, ingénieur civil des Mines, retraité, a été désigné commissaire-enquêteur par ordonnance du tribunal administratif de Nîmes en date du 17 mai 2013, en cas d'empêchement il sera remplacé par M. Marcel Bourrat, ingénieur, retraité, désigné par la même ordonnance en qualité de suppléant.

— **Durées et dates de l'enquête** : l'enquête publique se déroulera sur une durée de 33 jours, du 21 juin 2013 au 23 juillet 2013 inclus.

— **Consultation du dossier d'enquête et observations** : pendant la durée de l'enquête, un dossier sera mis à disposition en vue de recueillir les observations du public sur le projet de construction du musée de la Romanité. Il comprendra les éléments d'étude (étude d'impact, dossier de demande de permis entre autres) relatifs à la construction du musée. Ces éléments décrivent les locaux du futur musée destinés à accueillir les collections, ainsi que l'activité scientifique et pédagogique du musée archéologique de Nîmes.

Ces informations seront consultables au siège de l'enquête publique, qui se trouvera à la galerie du musée archéologique, 13, boulevard Amiral-Courbet, 30000 Nîmes, aux jours et horaires d'ouverture de la galerie, soit du mardi au dimanche inclus, de 10 heures à 18 heures.

Chaque intéressé pourra donc consulter le dossier et porter ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et présent sur le site de l'enquête, ou les faire parvenir par courrier avant le 23 juillet 2013, à 18 heures, à M. le Commissaire-Enquêteur, enquête publique musée de la Romanité, Mission Grands Projets, 152, avenue Robert-Bompard, 30033 Nîmes cedex 9.

— **Permanences du commissaire-enquêteur** : une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur au siège de l'enquête publique, à la galerie du musée archéologique, 13, boulevard Amiral-Courbet, 30000 Nîmes, afin de répondre aux demandes d'informations :

- le 21 juin 2013, de 15 heures à 18 heures ;

- le 3 juillet 2013, de 10 heures à 13 heures ;

- le 23 juillet 2013, de 15 heures à 18 heures pour la clôture de l'enquête.

— **Mesures de publicité** : le présent avis d'enquête sera publié dans trois journaux : *Midi Libre*, *La Marseillaise*, *La Gazette*. Il sera également affiché à l'hôtel de ville de Nîmes, aux services techniques, dans les mairies annexes et à la galerie du musée archéologique, 13, boulevard Amiral-Courbet, 30000 Nîmes, siège de l'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

— **Identité de la personne responsable du projet** : le responsable du projet est M. le Maire de Nîmes.

— **Demandes d'informations** : toutes informations communicables relatives au projet peuvent être demandées auprès de la Mission Grands Projets, en la personne de M. Saas, directeur, située aux services techniques de la ville de Nîmes, 152, avenue Robert-Bompard, 30033 Nîmes cedex 9.

— **Suites de l'enquête publique** : à l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur clôturera le registre et le signera. Il transmettra ensuite son rapport et ses conclusions, dans les 30 jours suivants. Ces éléments seront ensuite tenus à disposition du public en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les observations pourront être également au commissaire-enquêteur domicilié à la mairie de l'enquête.

Ce projet fait l'objet d'une étude d'impact et l'annexe environnementale annexée au dossier d'enquête sur le dossier pourra être obtenu auprès de l'avenue Abbé-Pierre, 13200 Arles (Tél. 04.90.49.

M. Yves Florand, officier de la Marine Nationale désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire administratif et M. Patrick Leture, officier de la retraite, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur siègera à la mairie et recevra personnellement des personnes intéressées :

- le 4 juin 2013, de 9 heures à 12 heures, en mairie ;

- le 7 juin 2013, de 9 heures à 12 heures, à Mortes ;

- le 12 juin 2013, de 9 heures à 12 heures, à Fourques ;

- le 18 juin 2013, de 14 heures à 17 heures, à Bellegarde ;

- le 26 juin 2013, de 9 heures à 12 heures, à Fourques ;

- le 3 juillet 2013, de 9 heures à 12 heures, à Gilles ;

- le 12 juillet 2013, de 14 heures à 17 heures, à Beaucaire.

Son rapport et ses conclusions seront tenus public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairies de Beaucaire, Fourques, Saint-Aimargues, Beauvoisin, Le Caillar, Vauvert, Aigue-du-Roi, Saint-Laurent-d'Aigouze, Saintes-Maries-Montrin, Comps, Théziers, Vallabrègues, Boulbuc, Mézoargues, Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-Cap-Faustin du Gard et des Bouches-du-Rhône.

CGA 2m

Centre de Gestion Agréé Midi Méditerranée
Siège social : Domaine de Maurin, CS 41013, 30000 Nîmes
www.cga2m.fr

CONVOCATION

Les adhérents sont invités à assister à l'assemblée ordinaire le **vendredi 21 juin 2013, à 11 heures** au Soriech, chemin de Soriech, route de Boirargues.

À l'ordre du jour :

- approbation des comptes 2012, quitus aux administrateurs ;

- affectation des résultats ;

- renouvellement des administrateurs ;

- fixation de la cotisation ;

- approbation du règlement intérieur ;

- questions diverses.

À l'issue de cette partie statutaire, auront lieu :

- l'administration fiscale sur le sujet des téléprocédures ;

- un représentant de la société Orange sur les modalités de la dématérialisation.

Enfin, cette assemblée générale se clôturera par la lecture du rapport annuel (inscription obligatoire).

Inscriptions et pouvoirs au 04.99.51.26.10.

Consultation des marchés publics

Entreprises, de nouveaux marchés s'offrent à vous !

Inscrivez-vous à notre
service d'alerte gratuite
et disposez des avantages
offerts par midilibre-legales.

- consultation des marchés régionaux et nationaux
- téléchargement du règlement des consultations
- téléchargement DCE
- dépôt de candidatures et/ou offre dématérialisée

midilibre-legales

▶▶ LES ANNONCES LÉGALES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
CRÉATION DU MUSÉE DE LA ROMANITÉ

Objet et caractéristiques du projet :
Par arrêté n° 1256 du 29/05/2013 Monsieur Le Maire de Nîmes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le permis de construire relatif au projet de la Création du Musée de la Romanité.
Ce projet a en effet donné lieu à une étude d'impact, sur laquelle l'Autorité administrative de l'état compétente a rendu un avis en date du 12 mai 2013. L'étude d'impact et cet avis font partie du dossier d'enquête publique mis à disposition du public à la Galerie du Musée Archéologique. Cet avis est en outre consultable sur le site internet de la Ville de Nîmes pendant toute la durée de l'enquête publique (www.nîmes.fr).

Ce projet consiste en la construction d'un Musée, sis 16 boulevard des Arènes, d'une surface de plancher de 9.076 m², d'une hauteur comprise entre 15 et 17 mètres, destiné à accueillir les collections du Musée archéologique de Nîmes comprenant plus de 25 000 pièces parmi lesquelles les mosaïques d'Achille et de Penthée, ainsi que des ateliers à vocation pédagogique articulés autour d'un jardin qui mettra en valeur les vestiges archéologiques du rempart Romain. Le Musée offrira également des lieux d'agrément tels qu'un restaurant, une librairie-boutique et un café. Depuis sa toiture, une table d'orientation permettra aux visiteurs de comprendre l'urbanisation de la ville à 360°.

Décision pouvant être adoptée à l'issue de l'enquête publique :
À l'issue de l'enquête publique, le dossier de permis de construire pourra donner lieu à un refus ou une autorisation de construire par décision de Monsieur le Maire de Nîmes.

Commissaires enquêteurs :
À cet effet, Monsieur Paul LAPORTE, ingénieur civil des mines, retraité, a été désigné Commissaire Enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif de Nîmes en date du 17 mai 2013 ; en cas d'empêchement, il sera remplacé par Monsieur Marcel BOURRAT, ingénieur, retraité, désigné par la même ordonnance en qualité de suppléant.

Durées et dates de l'enquête :
L'enquête publique se déroulera sur une durée de 33 jours, du 21 juin 2013 au 23 juillet 2013 inclus.

Consultation du dossier d'enquête et observations :
- Pendant la durée de l'enquête, un dossier sera mis à disposition en vue de recueillir les observations du public sur le projet de construction du Musée de la Romanité. Il comprendra les éléments d'étude (étude d'impact, dossier de demande de permis entre autres) relatifs à la construction du Musée. Ces éléments décrivent les locaux du futur Musée destinés à accueillir les collections, ainsi que l'activité scientifique et pédagogique du Musée archéologique de Nîmes.

- Ces informations seront consultables au siège de l'enquête publique, qui se trouvera à la Galerie du Musée Archéologique, 13 boulevard Amiral Courbet, 30000 Nîmes, aux jours et horaires d'ouverture de la Galerie, soit du mardi au dimanche inclus, de 10h00 à 18h00.

- Chaque intéressé pourra donc consulter le dossier et porter ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et présent sur le site de l'enquête, ou les faire parvenir par courrier avant le 23 juillet 2013 à 18h à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Enquête Publique Musée de la Romanité, Mission Grands Projets, 152 avenue Robert Bompard, 30033 NÎMES Cedex 9.

Permanences du Commissaire Enquêteur :
Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête publique, à la Galerie du Musée Archéologique, 13 boulevard Amiral Courbet, 30000 Nîmes, afin de répondre aux demandes d'informations :
• le 21 juin 2013 de 15 h à 18 h
• le 03 juillet 2013 de 10 h à 13 h
• le 23 juillet 2013 de 15 h à 18 h pour la clôture de l'enquête

Mesures de publicité :
Le présent avis d'enquête sera publié dans trois journaux : MIDI LIBRE, LA MARSELLAISE, LA GAZETTE. Il sera également affiché à l'Hôtel de Ville de Nîmes, aux Services Techniques, dans les mairies annexes et à la Galerie du Musée Archéologique, 13 boulevard Amiral Courbet, 30000 Nîmes, siège de l'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Identité de la personne responsable du projet :
Le responsable du projet est Monsieur le Maire de Nîmes.

Demandes d'informations :
Toutes informations communicables relatives au projet peuvent être demandées auprès de la Mission Grands Projets, en la personne de Monsieur SAAS, Directeur, située aux Services Techniques de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard 30033 Nîmes Cedex 9.

Suites de l'enquête publique :
À l'issue de l'enquête le Commissaire Enquêteur dactylera le registre et le signera. Il transmettra ensuite son rapport et ses conclusions, dans les 30 jours suivants. Ces éléments seront ensuite tenus à disposition du public en Mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, pendant une durée de un an à compter de la clôture de l'enquête.

**POUR PARAÎTRE
DANS CETTE RUBRIQUE**

adressez-vous à :

MARIE-LAURE BOYER, HÉLÈNE FABRE

11, rue Régale 30000 Nîmes
Tél : 04 66 58 77 77
Fax : 04 66 58 77 79

▶▶ EN IMAGE



MUSIQUE.
Le grand musicien Salif Keita en concert. Mardi 2 juillet à Istres.

Suite du lundi 1^{er}

Classique

PAS TRÈS LOIN ▶▶
LYRIQUE À LA GRANDE-MOTTE
Valery Orlov, baryton russe.
À 21h à l'église de La Grande-Motte.
Entrée : participation libre.

HEIDELBERG À MONTPELLIER
L'orchestre symphonique du lycée Notre-Dame-de-Mönchengladbach, dirigé par Dieter Döben. À 19h à l'église Sainte-Eulalie, rue de la Merc (près du Peyrou). Tél. 04 67 60 48 11.
Entrée libre.

Théâtre

PAS TRÈS LOIN ▶▶
COMÉDIE À BAGNOLS-SUR-CÈZE
"Je veux voir Mioussov" par Les Ménestrels Théâtre. À 21h15 à la Cour Saint-Maur de Bagnols-sur-Cèze. Infos : 04 66 50 50 54. Prix des places : 6 € (gratuit pour les moins de 12 ans).

Danse

PAS TRÈS LOIN ▶▶
FESTIVAL MONTPELLIER DANSE À MONTPELLIER
Danse contemporaine :
• "Corner études", création d'Emmanuel Gat. À 14h et 20h à l'opéra Berlioz du Corum.
Prix des places : de 21 € à 30 €.
• "Là, Callas", création de et avec Yalda Younés et Gaspard Delanoë. À 18h au studio Bagouet à l'Agora. Prix des places : 14 € à 20 €.
Tél. 0 800 600 740 (n° vert).

TANGO À MÈZE
Les Nuits Tanguera :
• Stages (tous niveaux) : De 13h à 16h30 à Maison de la mer, quai Baptiste-Guitard et au château de Girard, rue Sadi-Carnot. Tarif : 54€ (1 jour), 105 € (2 jours), 131 € (3 jours), 145 € (4 jours).
• Apéro tango, bal et spectacle. À 16h sur l'esplanade. Gratuit.
• Grand bal tango. À 21h à la salle Micocouliers, près de l'esplanade.
Entrée : 16 €.
• After. À 23h30 au Taurus, rue de la Méditerranée. Entrée : 8 €.
À Mèze. Tél. 04 99 04 02 03
Inscriptions aux stages sur <http://www.nuits-tanguera.com>.

Marchés

NÎMES ▶▶
TEXTILES AUX COSTIÈRES
Marché textiles, habillement.
De 7h à 19h au parking du stade des Costières.

FLEURS AUX COSTIÈRES
Marché aux fleurs
De 7h à 19h au parking du stade des Costières.

Visites

NÎMES ▶▶
VISITE GUIDÉE DANS L'ECUSSON
les Jardins de la Fontaine. À la découverte des différentes influences paysagères, du jardin classique à la française, à l'italienne et romantique.
Rdv à 11h à l'OT, 6 rue Auguste.
Tél. 04 66 58 38 00. Tarifs : 6 € (5 €), Nîmes-métropole : 4,50 €.

PAS TRÈS LOIN ▶▶
JOURNÉE CUEILLETTE À MONOBLET
Autour des plantes médicinales : apprendre les gestes pour les cueillir, le moment optimal dans la journée, le séchage... Apporter son pique-nique
De 9h à 17h aux jardins de Mazet, lieu-dit Pailhes à Monoblet.
Sur réservation : 04 66 85 22 40.
Tarif : 10 €.

PATRIMOINE À UZÈS
Visite du centre historique, son secteur sauvegardé, ses hôtels particuliers, sa cathédrale Saint-Théodorit, sa tour Fenestrelle... en compagnie d'une guide conférencière.
À 10h15. Rdv à l'office du tourisme d'Uzès. Tél. 04 66 22 68 88. Tarifs : 5€ (3 €).

Fête
PAS TRÈS LOIN ▶▶
TARASQUE À TABASCÓN
Fêtes de la Tarasque : petit-déjeuner offert, bravado, aïoli des municipaux, concours de pétanque, course camargaise, concert-hommage à Edith Piaf en soirée...
À partir de 8h30 dans tout le centre-ville de Tarascon. Rens. 04 90 91 00 07 ou www.tarascon.org/

Radio TV
NÎMES ▶▶
PEINTURE SUR TV SUD
Portrait de l'artiste peintre Jacqueline Morandini, émission animée par Marlène Laroche.
À 16h sur TV Sud, canal 3 de la TNT.

Mardi
2

Notre Sélection

- MUSIQUES**
*Salif Keita à Istres
- CLASSIQUE**
*Schumann, Beethoven à Vénéjan
*Violoncelle à Saint-Ambroix
- THÉÂTRE**
*Folies d'O à Montpellier
- DANSE**
*Festival Montpellier Danse

Musiques

PAS TRÈS LOIN ▶▶
JAZZ A ANDUZE
Les Huck groupe de jazz en concert. À partir de 19h sur la place Notre-Dame à Anduze. Gratuit.

SALIF KEÏTA À ISTRES
Concert du grand musicien Salif Keita dans le cadre du festival "les nuits à Istres".
À 21h au pavillon de Grignan à Istres. Tarif : de 20 € à 30 €. Réservation dans les points de vente habituels.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU GARD

DELEGATION INTERSERVICES DE L'EAU
AVIS D'AUTORISATION
Commune de LES PLANTIERS

Par arrêté préfectoral du Gard N° 2013165 - 0008 du 14 juin 2013, est autorisé, au titre du code de l'environnement, la création d'un plan d'eau saisonnier à usage de baignade et les travaux de curage d'atterrissement dans le cours d'eau La Borgne sur la commune de Les Plantiers.

Le texte intégral de cet arrêté peut être consulté à la mairie ci-dessus désignée, au guichet unique de l'Eau, situé à la DDTM, 89 rue Weber à Nîmes et sur le site internet de la Préfecture du Gard (www.gard.gouv.fr)

COMMUNE DE PORTIRAGNES

**MISE À DISPOSITION DU PUBLIC
DU DOSSIER DE CRÉATION
DE LA ZAC SAINTE-ANNE**

Une concertation active a été menée avec la population conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

Le projet de création de la ZAC et en particulier l'étude d'impact, ont été transmis à la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Languedoc-Roussillon.

Conformément à l'article L.122-1 du Code de l'Environnement, le dossier de création de la ZAC Sainte-Anne et l'avis de l'Autorité environnementale (DREAL) seront mis à la disposition du public, en Mairie de Portiragnes, du mercredi 4 juillet 2013 et consultables, aux jours et heures habituels d'ouverture, de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Un registre sera mis à la disposition du public permettant de formuler ses observations.



RAPPEL D'AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

**ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA REVISION
GENERALE DU P.O.S VALANT ELABORATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET
SUR LE SCHEMA DIRECTEUR «ASSAINISSEMENT»
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON**

Objet et dates de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique unique dans les formes prévues par l'article R 123-19 du Code de l'Urbanisme et par les articles L 123-12 et R 123-8 du Code de l'Environnement concernant la révision générale du P.O.S valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'approbation du schéma directeur «assainissement» de la Commune de BOUJAN SUR LIBRON.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 24 juin 2013 au jeudi 25 juillet 2013 inclus.

Contenu du dossier :

Les dossiers soumis à l'enquête publique ne comportent ni évaluation environnementale ni étude d'impact et n'ont pas fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Le dossier de P.L.U. comprend néanmoins un volet relatif aux informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, pouvant être consulté à la Mairie de Boujan sur Libron pendant la durée de l'enquête publique du lundi 24 juin 2013 au jeudi 25 juillet 2013 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00).

Décisions pouvant être apportées à l'issue de l'enquête :

A l'issue de l'enquête publique et tel que cela résulte du Code de l'Urbanisme et du Droit Commun des Enquêtes Publiques du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal délibèrera, au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, pour approuver la révision générale du P.O.S valant élaboration du P.L.U. éventuellement modifiée pour tenir compte des observations et avis éventuellement émis au cours de l'enquête publique.

Il appartiendra au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de BEZIERS de délibérer pour approuver le schéma directeur « assainissement ».

Commissaire enquêteur :

En date du 21 mai 2013, a été désigné Monsieur André SALANÇON en qualité de Commissaire Enquêteur.

Consultation du dossier :

Les pièces des dossiers ainsi que deux registres d'enquête à feuillets non mobile, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront déposées à la Mairie de Boujan sur Libron pendant toute la durée de l'enquête du **lundi 24 juin 2013 au jeudi 25 juillet 2013 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00).

Utile

L'Hérault du jour

Rédaction, publicité, abonnements et diffusion

Montpellier : 4 rue de la République

tél. : 04.67.06.88.70

fax : 04.67.92.56.56

agmontpellier@lamarseillaise.fr

www.lheraultdujour.fr

Siège central : 17-19 cours d'Estiennes d'Orves - BP 1862 13222

Marseille Cedex. Tél. 04.91.57.75.00

Urgences

Soins

Samu : 15 ou 112

Hôpital : 04.67.33.67.33

SOS médecins : 04.67.72.22.15

(24h/24)

SOS ostéopathie : 0820 821 065

Centre antipanique Marseille :

04.91.75.25.25

Toulouse : 05.61.49.33.33

Accidents de la route, accueil des victimes 04 67 20 52 79

Police

206, rue Comté de Melgueil : 17 ou

04.99.135.000 (Hôtel de Police)

Pompiers

18 ou 112

Gendarmerie

04.67.54.61.11

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et signer éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le Public pourra également adresser ses observations, propositions et contre-propositions écrites au Commissaire Enquêteur avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de BOUJAN SUR LIBRON

12 rue de la Mairie - BP 49

34761 BOUJAN SUR LIBRON Cedex

Permanences du commissaire enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du Public au siège de l'enquête publique, Mairie de Boujan sur Libron, pour recevoir ses observations écrites ou orales, les jours suivants :

- Le lundi 24 juin 2013 de 14h00 à 17h00,

- Le jeudi 11 juillet 2013 de 9h00 à 12h00,

- Le jeudi 25 juillet 2013 de 9h00 à 12h00.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échange.

Consultation et publicité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :

A l'issue de l'enquête, les registres seront clos et signés par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la Commune de Boujan sur Libron le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie de ce rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de l'Hérault et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le Public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur qui seront tenues à la disposition du Public pendant un an, en Mairie de Boujan sur Libron, aux jours et heures habituels d'ouverture (Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00) et publiés sur le site internet de la Commune de Boujan sur Libron www.boujansurlibron.com dans la rubrique services municipaux - urbanisme.

Identité de la personne responsable du projet :

Des informations pourront être demandées, en Mairie de Boujan sur Libron, auprès de l'autorité responsable du projet, en la personne de Mme France TALOTÉ service de l'Urbanisme.

Publicité de l'arrêté de mise à l'enquête publique :

Un avis d'enquête portant l'ensemble des indications ci-dessus à la connaissance du Public sera publié en caractères apparents, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rapporté dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département de l'Hérault à savoir Midi Libre et l'Hérault du Jour.

Cet avis d'enquête sera 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci publiée par voie d'affiche et éventuellement, par tous autres procédés, notamment aux endroits habituels de la Mairie.

Cet avis sera également publié sur le site Internet de la Commune de Boujan sur Libron www.boujansurlibron.com dans la rubrique services municipaux - urbanisme.

Les affiches seront visibles et lisibles des voies publiques et seront conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

L'ensemble de ces mesures publicitaires sera justifié par un certificat du Maire.

Communication du dossier :

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Commune dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

ANNONCES OFFICIELLES

— HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE DE M. LE PREFET DE L'HERAULT —

MONTPELLIER Tél. 04.67.06.88.70 Fax : 04.67.92.56.56	SETE Tél. 04.67.74.30.65 Fax : 04.67.74.90.80	BEZIERS Tél. 04.67.49.10.31 Fax : 04.67.49.17.65
--	---	--



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Création du Musée de la Romanité

Objet et caractéristiques du projet :

Par arrêté n° 1256 du 29/05/2013 Monsieur Le Maire de Nîmes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le permis de construire relatif au projet de la **Création du Musée de la Romanité**.

Ce projet a en effet donné lieu à une étude d'impact, sur laquelle l'autorité administrative de l'Etat compétente a rendu un avis en date du 12 Mai 2013. L'étude d'impact et cet avis font partie du dossier d'enquête publique mis à disposition du public à la Galerie du Musée Archéologique. Cet avis est en outre consultable sur le site internet de la Ville de Nîmes pendant toute la durée de l'enquête publique (www.nîmes.fr).

Ce projet consiste en la construction d'un Musée, sis 16 boulevard des Arènes, d'une surface de plancher de 9.076 m², d'une hauteur comprise entre 15 et 17 mètres, destiné à accueillir les collections du Musée archéologique de Nîmes comprenant plus de 25 000 pièces parmi lesquelles les mosaïques d'Achille et de Penthée, ainsi que des ateliers à vocation pédagogique articulés autour d'un jardin qui mettra en valeur les vestiges archéologiques du rempart Romain. Le Musée offrira également des lieux d'agrément tels qu'un restaurant, une librairie-boutique et un café. Depuis sa toiture, une table d'orientation permettra aux visiteurs de comprendre l'urbanisation de la ville à 360°.

Décision pouvant être adoptée à l'issue de l'enquête publique :
A l'issue de l'enquête publique, le dossier de permis de construire pourra donner lieu à un refus ou une autorisation de construire par décision de Monsieur le Maire de Nîmes.

Commissaires enquêteurs :

A cet effet, Monsieur Paul LAPORTE, ingénieur civil des mines, retraité, a été désigné Commissaire Enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif de Nîmes en date du 17 Mai 2013 ; en cas d'empêchement il sera remplacé par Monsieur Marcel BOURRAT, ingénieur, retraité, désigné par la même ordonnance en qualité de suppléant.

Durées et dates de l'enquête :

L'enquête publique se déroulera sur une durée de **33 jours, du 21 Juin 2013 au 23 Juillet 2013 inclus**.

Consultation du dossier d'enquête et observations :

Pendant la durée de l'enquête, un dossier sera mis à disposition en vue de recueillir les observations du public sur le projet de construction du Musée de la Romanité. Il comprendra les éléments d'étude (étude d'impact, dossier de demande de permis entre autres) relatifs à la construction du Musée. Ces éléments décrivent les locaux du futur Musée destinés à accueillir les collections, ainsi que l'activité scientifique et pédagogique du Musée archéologique de Nîmes.

Ces informations seront consultables au siège de l'enquête publique, qui se trouvera à la Galerie du Musée Archéologique, 13 boulevard Amiral Courbet, 30000 Nîmes, aux jours et horaires d'ouverture de la Galerie, soit du mardi au dimanche inclus, de 10h00 à 18h00.

Chaque intéressé pourra donc consulter le dossier et porter ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et présent sur le site de l'enquête, ou les faire parvenir par courrier avant le **23 Juillet 2013 à 18h** à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Enquête Publique Musée de la Romanité, Mission Grands Projets, 152 avenue Robert Bompard, 30033 NÎMES Cedex 9.

Permanences du Commissaire Enquêteur :

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête publique, à la Galerie du Musée Archéologique, 13 boulevard Amiral Courbet, 30000 Nîmes, afin de répondre aux demandes d'informations :

le 21 Juin 2013 de 15 h à 18 h

le 03 Juillet 2013 de 10 h à 13 h

le 23 Juillet 2013 de 15 h à 18 h pour la clôture de l'enquête

Mesures de publicité :

Le présent avis d'enquête sera publié dans trois journaux : MIDI LIBRE, LA MARSEILLAISE, LA GAZETTE. Il sera également affiché à l'Hôtel de Ville de Nîmes, aux Services Techniques, dans les mairies annexes et à la Galerie du Musée Archéologique, 13 boulevard Amiral Courbet, 30 000 Nîmes, siège de l'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Identité de la personne responsable du projet :

Le responsable du projet est Monsieur le Maire de Nîmes.

Demandes d'informations :

Toutes informations communicables relatives au projet peuvent être demandées auprès de la Mission Grands Projets, en la personne de Monsieur SAAS, Directeur, située aux Services Techniques, 13 boulevard Amiral Courbet, 152 avenue Robert Bompard 30033 Nîmes Cedex 9.

Suites de l'enquête publique :

A l'issue de l'enquête le Commissaire Enquêteur clôturera le registre et le signera. Il transmettra ensuite son rapport et ses conclusions, dans les 30 jours suivants. Ces éléments seront ensuite tenus à disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant une durée de un an à compter de la clôture de l'enquête.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Création
du musée de la Romanité

— **Objet et caractéristiques du projet** : par arrêté n° 1256 du 29 mai 2013, M. le Maire de Nîmes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le permis de construire relatif au projet de la création du musée de la Romanité.

Ce projet a, en effet, donné lieu à une étude d'impact, sur laquelle l'autorité administrative de l'Etat compétente, a rendu un avis en date du 12 mai 2013. L'étude d'impact et cet avis font partie du dossier d'enquête publique mis à disposition du public à la galerie du musée archéologique. Cet avis est en outre consultable sur le site internet de la ville de Nîmes pendant toute la durée de l'enquête publique (www.nîmes.fr).

Ce projet consiste en la construction d'un musée, sis 16, boulevard des Arènes, d'une surface de plancher de 9 076 m², d'une hauteur comprise entre 15 et 17 mètres, destiné à accueillir les collections du musée archéologique de Nîmes comprenant plus de 25 000 pièces parmi lesquelles les mosaïques d'Achille et de Penthée, ainsi que des ateliers à vocation pédagogique articulés autour d'un jardin qui mettra en valeur les vestiges archéologiques du rempart romain. Le musée offrira également des lieux d'agrément tels qu'un restaurant, une librairie-boutique et un café. Depuis sa toiture, une table d'orientation permettra aux visiteurs de comprendre l'urbanisation de la ville à 360°.

— **Décision pouvant être adoptée à l'issue de l'enquête publique** : à l'issue de l'enquête publique, le dossier de permis de construire pourra donner lieu à un refus ou une autorisation de construire par décision de M. le Maire de Nîmes.

— **Commissaires-enquêteurs** : à cet effet, M. Paul Laporte, ingénieur civil des Mines, retraité, a été désigné commissaire-enquêteur par ordonnance du tribunal administratif de Nîmes en date du 17 mai 2013 ; en cas d'empêchement il sera remplacé par M. Marcel Bourrat, ingénieur, retraité, désigné par la même ordonnance en qualité de suppléant.

— **Durées et dates de l'enquête** : l'enquête publique se déroulera sur une durée de 33 jours, du 21 juin 2013 au 23 juillet 2013 inclus.

— **Consultation du dossier d'enquête et observations** : pendant la durée de l'enquête, un dossier sera mis à disposition en vue de recueillir les observations du public sur le projet de construction du musée de la Romanité. Il comprendra les éléments d'étude (étude d'impact, dossier de demande de permis entre autres) relatifs à la construction du musée. Ces éléments décrivent les locaux du futur musée destinés à accueillir les collections, ainsi que l'activité scientifique et pédagogique du musée archéologique de Nîmes.

Ces informations seront consultables au siège de l'enquête publique, qui se trouvera à la galerie du musée archéologique, 13, boulevard Amiral-Courbet, 30000 Nîmes, aux jours et horaires d'ouverture de la galerie, soit du mardi au dimanche inclus, de 10 heures à 18 heures.

Chaque intéressé pourra donc consulter le dossier et porter ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et présent sur le site de l'enquête, ou les faire parvenir par courrier avant le 23 juillet 2013, à 18 heures, à M. le Commissaire-Enquêteur, enquête publique musée de la Romanité, mission Grands Projets, 152, avenue Robert-Bompard, 30033 Nîmes cedex 9.

— **Permanences du commissaire-enquêteur** : une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur au siège de l'enquête publique, à la galerie du musée archéologique, 13, boulevard Amiral-Courbet, 30000 Nîmes, afin de répondre aux demandes d'informations :

- le 21 juin 2013, de 15 heures à 18 heures ;

- le 3 juillet 2013, de 10 heures à 13 heures ;

- le 23 juillet 2013, de 15 heures à 18 heures pour la clôture de l'enquête.

— **Mesures de publicité** : le présent avis d'enquête sera publié dans trois journaux : *Midi Libre*, *La Marseillaise*, *La Gazette*. Il sera également affiché à l'hôtel de ville de Nîmes, aux services techniques, dans les mairies annexes et à la galerie du musée archéologique, 13, boulevard Amiral-Courbet, 30000 Nîmes, siège de l'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

— **Identité de la personne responsable du projet** : le responsable du projet est M. le Maire de Nîmes.

— **Demandes d'informations** : toutes informations communicables relatives au projet peuvent être demandées auprès de la Mission Grands Projets, en la personne de M. Saas, directeur, située aux services techniques de la ville de Nîmes, 152, avenue Robert-Bompard, 30033 Nîmes cedex 9.

— **Suites de l'enquête publique** : à l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur clôturera le registre et le signera. Il transmettra ensuite son rapport et ses conclusions, dans les 30 jours suivants. Ces éléments seront ensuite tenus à disposition du public en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.